



→ Voie scolaire

ou

→ Voie de l'apprentissage

Un diplôme national créé par des notaires, pour des notaires

La profession a fait appel à l'**Éducation Nationale** pour former en deux ans des **techniciens** diplômés d'État, directement opérationnels en office. Le BTS Notariat, ouvert aux bacheliers de toutes séries, présente toutes les garanties d'un emploi à la sortie.

Une formation pratique professionnalisante

L'enseignement, résolument professionnel, forme en deux ans des étudiants directement opérationnels

Obtention du BTS

2^e
année

5 semaines
de stage

1^{ère}
année

7 semaines
de stage

45 %

de la formation constituée
d'enseignements professionnels

Les stages sont obligatoires et ont lieu en offices notariaux uniquement.

Une formation juridique spécifique

Le programme prend appui sur les activités notariales relatives aux domaines des personnes et de la famille, de l'immobilier et de l'entreprise.

Débouchés

Collaborateur de notaire

- Réaliser les formalités préalables
- Mettre en forme les actes
- Organiser les rendez-vous
- Taxer les actes

Assistant formaliste

- Préparer les dossiers
- Gérer les formalités de dépôts auprès des administrations

Négociateur immobilier

- Gérer la vente ou la location de biens immobiliers.

Après le BTS Notariat

Entrer directement dans la vie active.

OU

Poursuivre ses études :

- ▶ Licence professionnelle « Métiers du Notariat » ;
- ▶ Licence professionnelle « Comptable Taxateur » ;
- ▶ Institut des Métiers du Notariat ;
- ▶ Métiers de l'Immobilier, de la Banque, des Assurances, Généalogie ;
- ▶ Services Juridiques (entreprises ou collectivités territoriales).



BTS Notariat

Assister les notaires et les juristes dans leurs fonctions.



Organisation des enseignements

Répartition horaire hebdomadaire
en 1^{ère} et 2^e année (total 30 h par semaine)

Enseignements	1 ^{ère} et 2 ^e année
E1 Culture générale et expression	1 h + 2 h TD
E2 Langue vivante étrangère	2 h + 1 h TD
E3 Environnement économique et managérial du notariat	2 h + 1 h TD
E4 Droit général et droit notarial	6 h + 2 h TD
E5 Techniques notariales	6 h + 4 h TD
E6 Conduite et présentation d'activités professionnelles CCF (évaluation conjointe enseignants - professionnels)	3 h

Pourquoi faire son BTS en alternance ?

Le contrat d'apprentissage, d'une période de 2 ans, est un contrat à durée déterminée, signé entre l'apprenti, une étude notariale et un CFA (Centre de Formation d'Apprenti).

L'apprentissage vous permet de choisir un mode de formation en lien direct avec l'entreprise. Le cursus d'apprentissage prévoit une formation théorique de 1 400 h. Le reste du temps, vous mettez vos connaissances en pratique dans l'entreprise.

Réaliser la formation en alternance est un avantage indéniable pour accélérer son insertion professionnelle, car elle permet d'acquérir un diplôme reconnu et une expérience opérationnelle par le biais de l'alternance.

Avec l'obtention d'une première expérience professionnelle, les diplômés d'un BTS en alternance parviennent à se démarquer plus facilement une fois entrés dans la vie active.

Tableau de la rémunération :

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Moins de 18 ans	27 %	39 %
18 – 20 ans	43 %	51 %
21 – 25 ans	53 %	61 %
26 – 29 ans	100 %	100 %

Inscription au BTS Notariat

Inscription sur la plateforme d'admission post-bac du 20 janvier au 29 mars 2022 :

<http://www.parcoursup.fr/>

JOURNÉE PORTES OUVERTES : samedi 5 février 2022

VOS ATOUTS POUR RÉUSSIR

- ▶ Compréhension et prise en compte de l'environnement professionnel et juridique.
- ▶ Maîtrise de la communication écrite et orale, sens du contact, capacité de négociation.
- ▶ Rigueur intellectuelle, capacité d'analyse et de synthèse.
- ▶ Sens de l'éthique et de la déontologie.

97,22 % de réussite*

* moyenne des 2 dernières années

ÉTUDIER

AU LYCÉE ALIÉNOR D'AQUITAINE

- ▶ Expertise de la formation juridique, managériale et professionnelle.
- ▶ Coût d'inscription faible, bourses, aides financières diverses.
- ▶ Stages : de nombreux partenariats avec des notaires.
- ▶ Poitiers, ville étudiante :
 - transports urbains développés ;
 - nombreux logements ;
 - vie culturelle riche ;
 - nombreux complexes sportifs.

Accueil à l'internat

(dans la limite des places disponibles)

Plus d'infos sur :

www.lycee-alienor.fr

Lycée Aliénor d'Aquitaine

41, rue Pierre de Coubertin 86034 POITIERS - Tél. : 05 49 44 81 00 - Fax : 05 49 44 81 10

www.lycee-alienor.fr - courriel : ce.0860038z@ac-poitiers.fr